



Magny les Hameaux, le 13 Septembre 2019

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 à 20 HEURES 30

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 24 Juin 2019

ADMINISTRATION GENERALE

- Mise en conformité des statuts de SQY avec la Loi - Modification des statuts

RESSOURCES HUMAINES - SENIORS - SECURITE

- Tableau des effectifs - modification - Services administratifs
- Tableau des effectifs - modification - Services techniques
- Tableau des effectifs - modification - Personnel d'entretien et ATSEM
- Tableau des effectifs - modification - Filière Animation
- Tableau des effectifs - modification - Multi-accueil

PETITE ENFANCE - ENFANCE - SCOLAIRE - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - POLITIQUE DE LA VILLE

- Adhésion de la commune à la centrale d'achat Yvelines Numérique
- Autorisation à M le Maire de signer les documents afférent au projet de déploiement numérique scolaire

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

- Décision modificative - BP 2019

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex
Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • [facebook.com/MagnylesHameaux](https://www.facebook.com/MagnylesHameaux) • www.instagram.com/villemagny78/ • fr.pinterest.com/communicati1409/
& notre application mobile officielle

TRAVAUX ET GESTION URBAINE - DEVELOPPEMENT DURABLE - DEPLACEMENTS

- Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du PNR pour l'achat de rouleaux de gazons de placage et de tapis de sédums destinées à la végétalisation des allées et autres espaces du cimetière de l'Orme au Berger

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipales prises du 15 Juin au 27 Septembre 2019

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.